

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-13627/23/BM

■ Attribution d'une subvention à Anima Investment Network pour l'exercice 2023 - Approbation d'une convention d'objectifs - MGDIS n°5319 55554

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'une des 6 orientations stratégiques inscrites dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adopté le 30 juin 2022, vise à « devenir une Métropole attractive et ouverte au monde, au cœur des échanges euro-méditerranéens ». La Métropole, en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale et à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique et engagé dans ce cadre une démarche dédiée qui a été marketée « Provence Africa Connect ».

ANIMA Investment Network représente un réseau international qui réunit 80 institutions et réseaux d'affaires de 22 pays. Créé en 2006 par Business France, les collectivités de Marseille-PACA et 20 institutions de développement économiques d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le réseau ANIMA a connu un fort développement au cours des dix dernières années. L'association est actuellement présidée par M. Tarak Chérif, Président de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONNECT). La Ville de Marseille est membre de son Conseil d'Administration, ainsi que le Conseil Régional PACA, Business France, aux côtés d'organisations de neuf autres pays. Provence Promotion est un membre historique et actif du réseau.

ANIMA développe :

- De l'accompagnement d'entreprise : appui aux entreprises dans leur internationalisation au sein de la zone Europe - Afrique du Nord et subsaharienne – Moyen-Orient.
- Des services de coopération économique : organisation de partage d'expérience et de jumelages, développement de projets de coopération (sous financements européens), intervention en coordination de projet, en tant qu'expert ou via son réseau avec un objectif principal : développer et mettre en œuvre des initiatives pour bâtir des environnements de l'investissement et de l'entreprise au service d'une économie attractive, durable et inclusive sur la zone Europe-Afrique du Nord et subsaharienne – Moyen-Orient.
- Des services d'intelligence économique.

ANIMA fait bénéficier les acteurs du territoire de sa connaissance des pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Afrique, de ses réseaux et de ses nombreuses actions de mise en relation.

ANIMA a associé plus de 25 organisations du territoire en tant que partenaires de ses projets européens, générant ainsi plusieurs millions d'euros de financement.

Les objectifs d'ANIMA concordent avec la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de faire monter en puissance ses liens avec les pays de la Méditerranée et de l'Afrique en développant un partenariat stratégique et en soutien à la démarche métropolitaine dite « Provence Africa Connect »

Ce partenariat Métropole – ANIMA englobe les 5 points suivants :

- 1- Stratégie : ANIMA fait bénéficier la Métropole Aix-Marseille-Provence de son expertise et de son réseau pour contribuer à l'élaboration et à la poursuite de la stratégie économique de la Métropole AMP pour la région Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et Moyen-Orient :

- Informations sur les opportunités et principaux marchés cibles dans les pays d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient.
 - Animation du réseau ANIMA des acteurs du développement économique ainsi que la coopération institutionnelle et technique sur la zone euro-méditerranéenne.
 - Veille sur les financements européens destinées à la région Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et Moyen-Orient.
- 2- Hub diaspora entrepreneuriat : Anima déploie, en partenariat avec Kedge Business School, un dispositif ayant pour objectif l'accompagnement d'entrepreneurs de la diaspora africaine métropolitaine vers l'Afrique et d'entrepreneurs africains vers le territoire métropolitain. Le dispositif prévoit un accompagnement commun (formation / incubation) et un parcours individualisé comprenant des heures de coaching et des learning expedition sur le territoire métropolitain et en Afrique.
- 3- Promotion économique du territoire : ANIMA contribue et met à disposition ses réseaux pour la mise en œuvre d'évènements économiques qui assurent la promotion des écosystèmes métropolitains vers les marchés méditerranéens et africains, en particulier l'écosystème innovation :
- Evénements soutenus directement par la Métropole Aix-Marseille-Provence : Missions économiques dans les pays méditerranéens ou africains, Forum La Tribune Europe Afrique, Emerging Valley.
 - Evénements pilotés par ou dans lesquels ANIMA intervient: Rea Bridge Africa, ou Meet Africa 2 qui associent des clusters et accélérateurs métropolitains.
- 4- Appui des acteurs de la Métropole dans leur démarche de coopération économique en Méditerranée et en Afrique en leur permettant de bénéficier des projets de coopération entre Clusters, entre entreprises ou entre organisations d'appui aux entreprises, en particulier en 2023 :
- Soutien à Provence Promotion dans le cadre du partenariat avec le CRI Agadir Souss-Massa et lors de la conférence ANIMA-Union pour la Méditerranée de Barcelone dans le cadre du projet européen EBSOMED.
 - Soutien à Team Henri Fabre pour la participation aux rencontres interclusters au Maroc organisé en marge du GITEX Africa dans le cadre du projet européen Euromed Cluster Forward.
 - Soutien à Marseille Innovation pour l'accompagnement de 8 entrepreneurs africains des industries créatives et culturelles dans le cadre du projet REA – BRIDGE financés par le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe.
- 5- Adaptation de l'outil « Impact Rating » développé par ANIMA aux besoins du territoire métropolitain. Développement d'un outil de notation des impacts des investissements des entreprises sur la base de la plate-forme www.impact-rating.com mise en œuvre dans le cadre du soutien à l'investissement dans les pays méditerranéens

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre ses missions et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°00005319.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Anima Investment Network une subvention d'un montant de 33 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le positionnement stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'international sur la zone Méditerranée Afrique et l'expertise développée par ANIMA sur ce positionnement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Anima Network Investment d'un montant de 33 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Anima Network Investment ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, Sous-politique B330 – Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations internationales

Didier PARAKIAN